



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 16 novembre à 17 H 00,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de **JOUQUES**, a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale qui lui a été adressée par le Maire,

PRÉSENTS : Éric GARCIN, Président et Maire, Joëlle JOUVIN, Vice-Présidente et Adjointe au Social, Martine AUSTRUY, Margaux BADROUILLARD, Claude NOBLE et Valérie TORCOL, Élus Municipaux, Josiane DEMANGE et Évelyne JUIGNET, Représentantes de la Commune

EXCUSÉS : Éliane BOYER, Paul CATHERINEAU et Paulette PANSARD, Représentants de la Commune

N° 17_CCAS_2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA CPAM

Le 12 avril 2023, l'UDCCAS 13 (Union Départementale des CCAS), la CPAM 13 (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et la CARSAT Sud-Est (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail) ont signé une convention de partenariat. Cette convention tripartite vise à établir une relation privilégiée entre les partenaires signataires dans un souci de lutte contre les exclusions, pour garantir les droits à l'Assurance Maladie, l'accès aux soins et l'accompagnement social des populations fragiles.

Le 15 juin 2023, une formation de détection des personnes en renoncement aux soins a été proposée par la CPAM 13 à l'issue de laquelle une convention entre la CPAM 13 et chaque CCAS du Département a été vivement conseillée.

En effet, afin de bénéficier d'un accès à l'Espace Partenaire, il convient aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser M. Le Président du CCAS à signer une convention entre la CPAM 13 et le CCAS de Jouques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S., oui l'exposé ci-avant,

AUTORISE à l'unanimité Eric GARCIN, le Maire de la Commune, et Président du CCAS à signer la Convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône.

Et que la présente délibération, certifiée conforme sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture,

susdits,

Fait et délibéré en séance les jour, mois, et an

Extrait certifié conforme
Jouques, le 17 novembre 2023
Le Président
Eric GARCIN

